

La Lettre de XVI^e DEMAÎN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

Mars 2025
n° 185

TROCADÉRO : NON AU RÉAMÉNAGEMENT

Souvenez-vous : en 2021, dans le cadre des travaux pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP), la mairie de Paris avait lancé le projet ONE : une coulée verte qui partait du centre de la place du Trocadéro et allait jusqu'au Champ-de-Mars. Le projet envisageait la création d'un « théâtre de verdure » sur la place du Trocadéro, la modification du giratoire actuel au profit du *fer à cheval* et la piétonnisation du pont d'Iéna. La préfecture de police de Paris s'était opposée à ce projet et c'est contre elle que la Mairie faisait appel.

Le 7 avril 2023, la cour administrative d'appel a rejeté les arguments de la ville de Paris.

Cependant, pour les JOP, la mairie de Paris a fermé à la circulation le pont d'Iéna et une partie de la place du Trocadéro et n'est pas revenue depuis aux aménagements d'origine.



En effet, la Mairie souhaite maintenir ces fermetures à la circulation et ce malgré les nuisances que cela occasionne (cf. l'article en page 4).

La mairie de Paris a décidé de réaliser une consultation auprès des Parisiens sur le maintien de ces modifications. Vous étiez invités à donner votre avis sur des propositions faites par tout un chacun. Au 26 janvier dernier, on dénombrait 1 106 propositions et 344 016 votes. De ce qui peut être analysé, il semblerait que le NON au réaménagement l'emporte, mais les propositions sont parfois tellement ambiguës qu'elles peuvent laisser la part belle à l'interprétation.

La mairie du 16^e milite activement pour le retour aux aménagements antérieurs. Les associations Passy-Seine, les Amis du Champ-de-Mars et XVI^e DEMAÎN ont déposé un recours gracieux auprès de la mairie de Paris aux fins de retrait des arrêtés pris en 2024.

Une réunion de concertation s'est tenue mardi 4 février dernier à l'hôtel de ville de Paris entre la maire de Paris, le préfet de police, le maire du 16^e et un vaste public. Il en résulte que le rond-point aurait dû rouvrir à la circulation, à titre provisoire, dans l'attente du projet définitif de la mairie de Paris en *fer à cheval*, qui sera soumis pour approbation au préfet de police.

En dernier lieu, notre équipe de rédaction est heureuse d'accueillir deux nouveaux membres : Christine Henry et Alain de Neufville, président de *l'Association pour la Sauvegarde Historique de l'Avenue Foch*. Si vous le souhaitez, n'hésitez pas à venir nous rejoindre ou tout simplement à nous faire part de vos remarques.

Suzanne Babey
Présidente

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

Avenue Mozart

Les bâtiments classés PVP (Protection patrimoniale de la Ville de Paris) sont particulièrement nombreux dans le 16^e arrondissement.

À travers cet article, nous allons nous intéresser à l'avenue Mozart qui relie le quartier d'Auteuil à celui de la Muette.

La caractéristique de cette avenue est de nous faire voyager grâce à des bâtiments construits dans des périodes historiques couvrant le XIX^e et la première moitié du XX^e siècle.

N° 1 - 5 : à cet endroit, on peut admirer un magnifique immeuble en pierre de taille construit entre 1907 et 1908 par Maurice Dubois d'Auberville. Les riches ornements sculptés et les ferronneries sont de style Art nouveau.

Il faut lever les yeux pour apprécier le travail réalisé sur les imposantes lucarnes et les majestueuses cheminées renforcées par des arcs-boutants.



N° 66 : un hôtel particulier en brique rouge de petite dimension se présente comme une proue d'un navire en pointe d'un îlot de constructions diverses. Il a été construit en 1883 pour Luis Magaud d'Aubusson (1847-1917), célèbre ornithologue qui sera le premier président de la *Ligue pour la protection des oiseaux*.

Aujourd'hui, il paraît bien petit, alors qu'il s'intégrait parfaitement dans son environnement initial de maisons à taille humaine.

De style néo-Louis XIII caractérisé par ses murs en brique, il est enrichi d'éléments plus féminins, tels un buste et une vestale inscrits dans des niches ornementées.

N° 76 - 78 : construit par Jean-Marie Boussard en 1896, cet imposant immeuble a su réactualiser l'usage de la brique en lui donnant une subtile teinte bleu pâle.

Si l'esprit Renaissance reste la part la plus importante de son répertoire décoratif, l'agencement de ses façades est rythmé par une alternance entre de grandes portes-fenêtres et des fenêtres de taille plus traditionnelle donnant sur des balcons à balustrade. À remarquer au 4^e étage : une série de médaillons représentant des personnages casqués.



N° 120 : construit par Hector Guimard en 1927, il fait face au numéro 122 qui fut l'hôtel particulier, classé monument historique, où vécut ce dernier entre 1913 et 1930.

Sur un terrain particulièrement étroit, cet immeuble de rapport, construit tout en hauteur, fut un exercice de style Art Déco pour son constructeur emblématique connu pour ses constructions Art Nouveau.

On constate l'évolution de sa vision architecturale par l'abandon des lignes courbes au profit de lignes droites.

Entre les n° 28 et 30, au 5 square Mozart : situé au fond d'un passage, un immeuble construit en 1954 par Lionel

Mirabel et Didier Gondolff crée une rupture architecturale. Cette construction en béton armé se singularise par sa simplicité, mais aussi par l'usage de panneaux préfabriqués d'aluminium coulissants faisant office à la fois de volets, de garde-corps et de persiennes à l'italienne.

Les architectes ont fait appel au savoir-faire du célèbre ingénieur Jean Prouvé (1901-1984), pionnier de la façade-rideau et des panneaux métalliques.



« BOUCLONS » LE TRAM DANS LE 16^e ?



Depuis le 5 avril 2024, notre arrondissement bénéficie d'une prolongation du tram desservant l'université Paris Dauphine-PSL, après la desserte de la porte Maillot. Nous avons récemment testé le trajet Raffet par le bus, puis le tram à la station Dauphine, la station Maillot, jusqu'à la porte de Clichy où se dresse l'imposant palais de Justice. On peut dire que le voyageur, bien assis, est heureux de voir défiler le gazon sous les roues de son

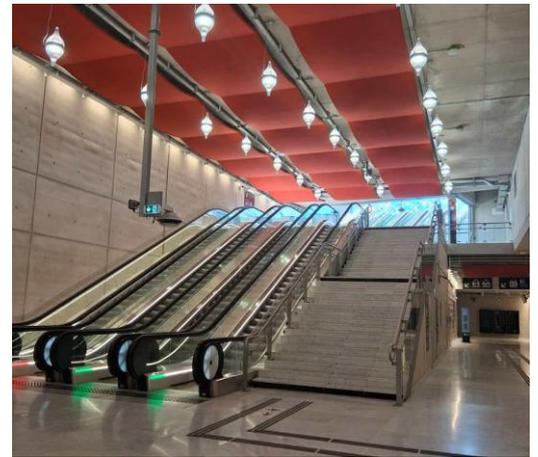
wagon, sans se soucier des véhicules agglutinés qui ne bénéficient plus des divers passages souterrains supprimés pour le laisser passer aux principaux carrefours.



À la station Dauphine, les étudiants se pressent pour monter dans leur tram, alors que les voitures venant de l'avenue Foch se débrouillent comme elles peuvent pour rejoindre le bois de Boulogne ou le périphérique.

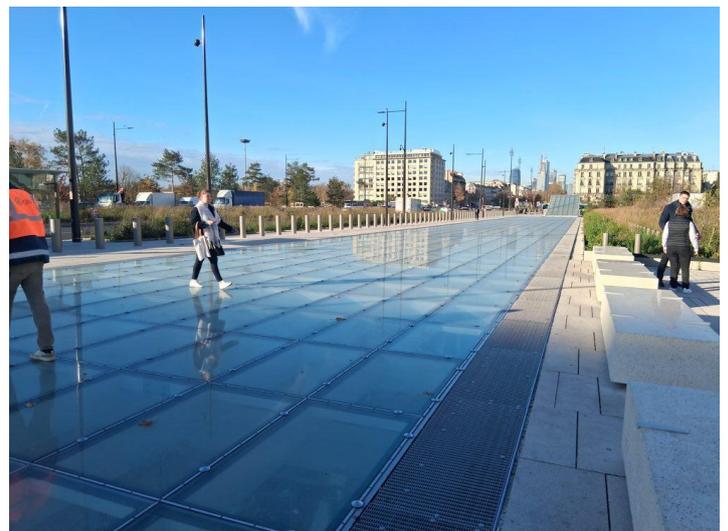
À la station porte Maillot, le passager a le choix de prendre le RER C ou E dans la magnifique gare souterraine à moins 30 mètres, couverte d'une grande verrière piétonnière. Il peut aussi rejoindre plusieurs lignes de bus ou la ligne 1 du métro.

Reste la question de savoir comment traverser la Seine et rejoindre le 15^e pour enfin assurer le bouclage du tram autour de Paris.



C'est pourquoi Île-de-France Mobilité va lancer en 2025 une étude technique et financière, inscrite au contrat de plan État/Région qui définira le tracé permettant de franchir la Seine. Trois tracés seront étudiés :

- 1/ Le passage par les boulevards Lannes et Suchet assez étroits, avec risque pour les arbres, le stationnement et un éventuel débordement dans le bois de Boulogne.
- 2/ Le passage par le boulevard Exelmans avec des arbres à abattre et du stationnement à supprimer.
- 3/ Le trajet allant jusqu'à la porte de Saint-Cloud et retour par le marché de l'avenue de Versailles pour emprunter le boulevard Exelmans, franchir la Seine et rejoindre la station Garigliano dans le 15^e. Il est clair que ce bouclage serait lourd de conséquences pour les riverains de notre arrondissement.



L'IMPACT DE LA PIÉTONNISATION DU SECTEUR TROCADÉRO-PONT D'IÉNA

L'association de riverains Passy-Seine vient de publier une étude très documentée sur l'impact de la piétonnisation du pont d'Iéna et d'une partie de la place du Trocadéro, maintenue après les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Cette recherche fait suite au combat de l'association pour la tranquillité et contre l'enclavement de cette partie du 16^e arrondissement sur des secteurs en cours de rapide dégradation : le Trocadéro, l'axe métro Passy – pont de Bir-Hakeim et le pont d'Iéna. Elle vient suppléer à l'étude que devait faire la mairie de Paris et dont les résultats, demandés par le préfet de police avant qu'il ne prenne une décision, n'ont jamais été communiqués.

L'enquête menée auprès de 100 personnes démontre que les usagers vivent majoritairement très négativement ces fermetures. Celles-ci obligent à de longs détours générateurs de stress, de temps perdu et de pollution et font prendre des risques nouveaux aux piétons face aux véhicules désorientés au Trocadéro comme aux ponts d'Iéna et de Bir-Hakeim. Les usagers dénoncent également la place trop importante donnée aux touristes qui attirent la délinquance et dont le comportement est trop souvent irrespectueux.

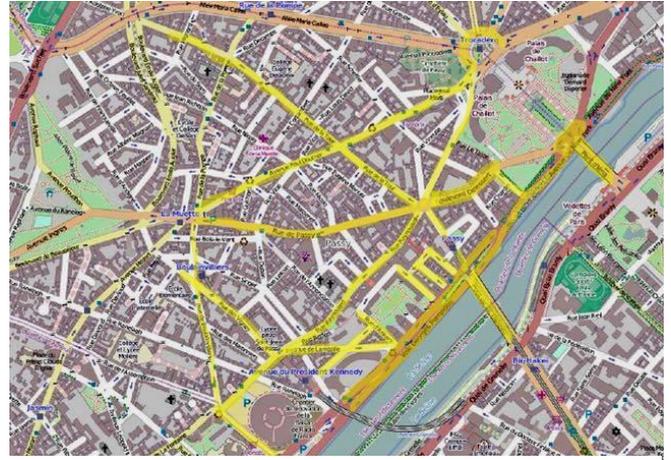


Figure 1 Secteur analysé par Passy-Seine

« Mes enfants traversent le pont d'Iéna deux fois par jour à pied et sa piétonnisation est une source d'insécurité, en particulier dans la pénombre, d'anarchie (les touristes se croient seuls or les cyclistes tentent de se frayer un chemin générant des tensions), et de saleté innommable »

L'étude, disponible sur le site <https://passyseine.wordpress.com/>, a été adressée à la mairie de Paris, à la mairie du 16^e arrondissement, à la préfecture de police ainsi qu'à de nombreux élus parisiens.

Les personnes qui y ont répondu habitent, travaillent dans le secteur ou le traversent. Leur mode de transport le plus fréquent est certes la voiture, mais les autres moyens assurent néanmoins ensemble la majorité des déplacements. Ceux-ci sont pourtant souvent choisis sous la contrainte, soit « parce qu'en voiture c'est devenu impossible », soit par insuffisance des transports en commun.

Pour 56 % des répondants : une très grande détérioration

À partir de questionnaires auto-administrés non orientés, la recherche de Passy-Seine montre que ces fermetures ont très nettement détérioré les déplacements des usagers : 56 % des répondants perçoivent une « Très grande détérioration » et 31 % une « Détérioration ». Seuls 4 % y voient une « Très grande amélioration ».

Grâce à plusieurs centaines de témoignages *verbatim*, l'analyse permet de comprendre les causes de cette « très grande détérioration » : embouteillages, report sur des voies trop étroites, crainte pour l'accès des secours et des professionnels, dangers, bruit, pollution, laideur, baisse de la vitesse des bus, agressivité entres usagers et "surtourisme".

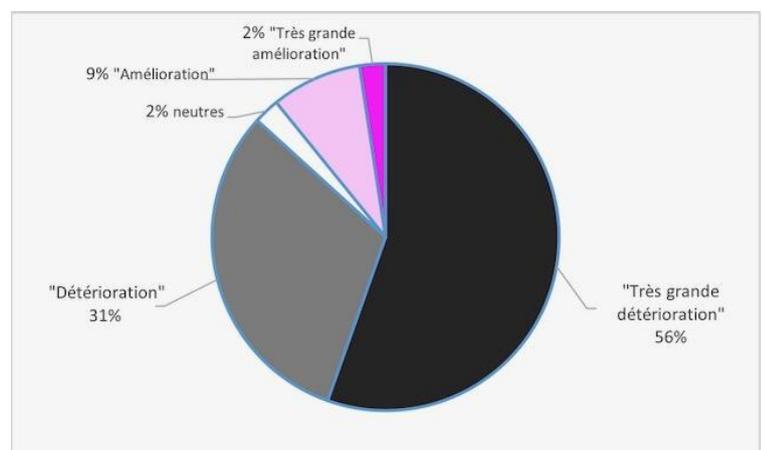


Figure 2 : Perception générale des fermetures de circulation à Passy

"L'avenue Kléber était très fluide. Quand je voyais mon bus à l'horizon, je le ratais à chaque fois. Maintenant je marche plus vite que le bus !"

Les temps de transport ont été presque doublés (x 1,9)

C'est ce que révèle l'analyse des 52 changements d'itinéraires identifiés, pour lesquels les temps de transport ont été multipliés par 1,9, soit 18,6 minutes de plus en moyenne par trajet. Les 2 200 véhicules par heure pleine le matin passant par le pont d'Iéna se reportent en premier sur le pont de Bir-Hakeim qui en supportait déjà difficilement 1 500 et n'est pas du tout adapté à cette surcharge, du fait de sa capacité limitée à 2 x 2 voies et de sa terminaison très contrainte en forme de « T ».

Le rond-point du Trocadéro, transformé en « fer à cheval » à double sens, a nécessité la mise en service de nombreux feux tricolores pour tourner à gauche vers toutes les avenues qui s'y rattachent. Ces feux créent bien évidemment des embouteillages en accordéon qui remontent très en amont dans les rues voisines.

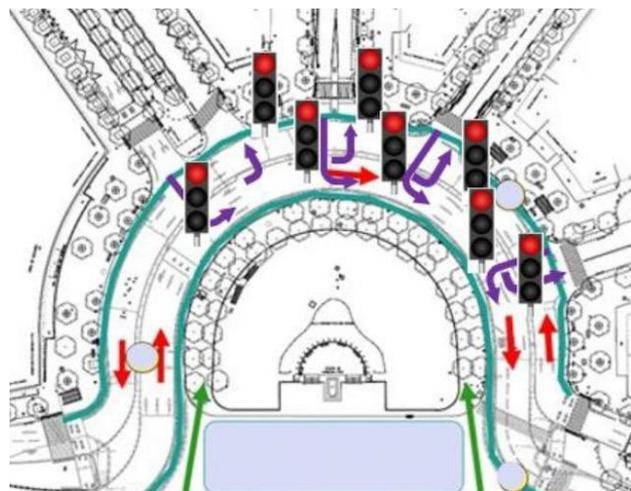


Figure 3 : Nouvelle configuration au Trocadéro avec feux tricolores supplémentaires pour tourner à gauche

Impact sur les voies de substitution

Le « hit-parade » des voies les plus dégradées selon les usagers (% d'usagers les jugeant très dégradées depuis les fermetures post-JO)

1. 🚫 Place du Trocadéro : 75%
2. 🚫 Pont de Bir-Hakeim : 66%
3. 🚫 Avenue du Président Kennedy : 65%
4. 😞 Voie Georges Pompidou : 54%
5. 😞 Place de Varsovie : 53%
6. 😞 Avenue Paul Doumer : 47%
7. 😞 Rue Raynouard : 43%

L'étude analyse précisément l'impact vécu sur 22 voies du secteur : 6 voies sont jugées « très dégradées » et aucune n'est majoritairement perçue comme améliorée.

Il ne fait aucun doute qu'une proportion très significative des Parisiens souffre de la nouvelle configuration et, a fortiori, les autres franciliens. Il faut donc revenir à une configuration apaisée avec un pont d'Iéna ouvert à la circulation et une place du Trocadéro giratoire. Apaisement qui peut bien sûr passer par la recherche collective d'ajustements dans une concertation sincère avec les représentants des différents usagers.

Association Passy-Seine

À propos de Passy-Seine : Passy-Seine est une association loi 1901 de riverains, apolitique et laïque, qui œuvre pour la qualité de la vie dans le bas de Passy à Paris 16^e par des actions concrètes en faveur de l'accessibilité (manifestation pour la réparation de la passerelle Bir-Hakeim, pétition pour un 2^e escalator au métro Passy), de la propreté (obtention du ravalement du mur de l'avenue Kennedy, nettoyages citoyens), de la sécurité (lutte contre les escrocs au bonneteau) et de la convivialité (fêtes de quartier, conférences...).

Contact: assopassyseine@gmail.com Web: <https://passyseine.wordpress.com/>

CES « BASES DE VIE »

qui détériorent notre cadre de vie

Vous avez peut-être remarqué l'implantation croissante de « bases de vie », appelées plus communément « cabanes de chantier », devant les immeubles faisant l'objet de gros travaux.

À plusieurs reprises, le service de la voirie a donné une autorisation de deux ou trois ans pour l'installation de ces constructions provisoires, équivalentes à un immeuble de trois étages sur l'avenue Foch à l'angle de l'avenue de Malakoff.



Le démontage était prévu pour la fin 2024, mais, discrètement, une reconduction a été accordée pour deux ans de plus...

Grâce à l'Association pour la Sauvegarde Historique de l'Avenue Foch, appuyée par des habitants de l'immeuble du n° 52 et à la détermination de Jérémie Redler, maire du 16^e, le nouveau contrat a été immédiatement résilié et le démontage a bien été effectué en fin d'année.

Conclusion, il ne faut rien lâcher !

Merci aux associations de quartier !

L'ÉQUILIBRE ÉCOLOGIQUE DE LA VILLE

Quand la nature vient à son secours

Des chiffres parlants

- 2 283 hectares d'espaces verts et de jardins
- 536 parcs, jardins et squares publics
- 222 hectares correspondant aux 20 cimetières de la capitale
- 15 000 espèces et variétés de plantes
- 20 000 arbres dans les rues
- 421 ans : l'âge du plus vieil arbre de Paris (square Viviani dans le 5^e arrondissement).



Cette abondance de verdure et de lieux de fraîcheur est assez récente : ceux qui existaient par le passé appartenaient soit aux rois (Jardin des Tuileries : XVI^e siècle – Jardin du Luxembourg aménagé au début du XVII^e siècle par Marie de Médicis), soit aux congrégations religieuses.

Les Parisiens n'avaient pas d'espaces verts.

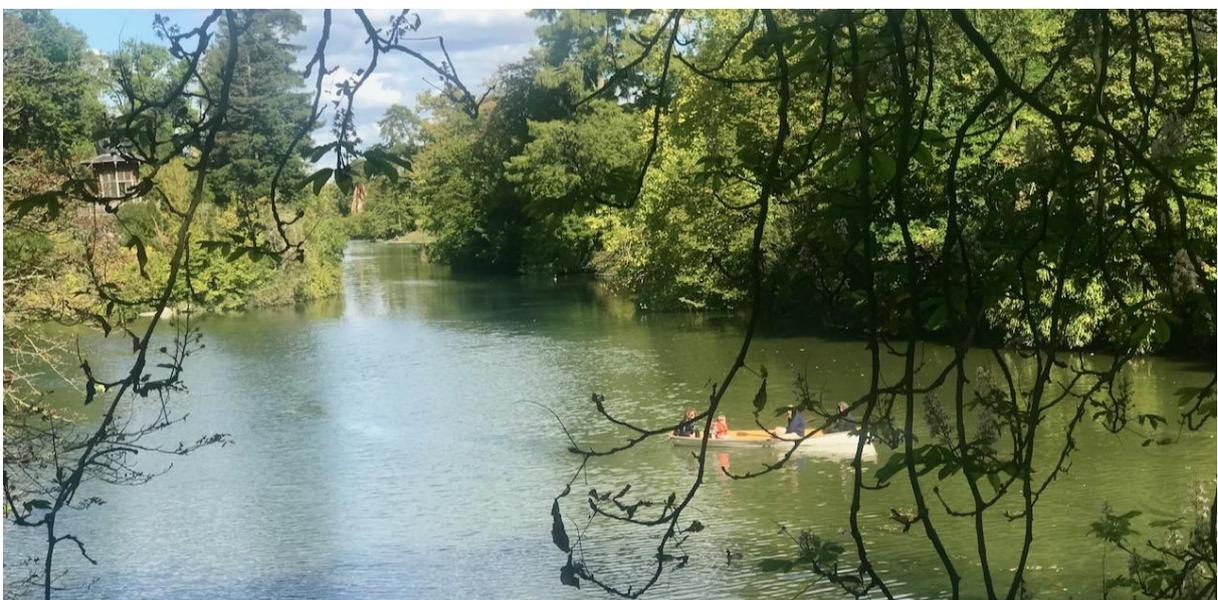
Il faut attendre Napoléon III, de retour de Londres, qui, sensibilisé par la présence de nombreux espaces verts et jardins dans la capitale britannique, décide de « verdier » Paris. La création de grands parcs est réalisée entre 1855



et 1867 : parc Monceau, parc Montsouris, bois de Boulogne, bois de Vincennes, Buttes Chaumont.

La période haussmannienne a été l'occasion de planter de nouveaux arbres sur les principales avenues, assurant ainsi beauté et fraîcheur.

Par la suite, il y a eu un mouvement de bétonisation qui a fait régresser le patrimoine vert. Pour densifier l'habitat, on a supprimé des jardins pour construire des logements, aux dépens de la qualité de vie. Dans les années 1970, la prise de conscience, suscitée par les écologistes, de la nécessité de revenir vers une végétalisation de la capitale, s'est imposée. Les travaux préparatoires du *Plan d'occupation des sols* (POS) insistent sur l'urgence de nouveaux espaces verts : maintenir une fraîcheur permanente, assurer une meilleure qualité de vie et accélérer la biodiversité doivent devenir des objectifs incontournables. Ceux-ci vont se concrétiser par la création du parc de la Villette, d'une superficie de 55 hectares dont 35 de jardins, du site de Bercy (12^e), de l'utilisation des usines Citroën (15^e), Belleville, les Halles etc...



L'avenir semble « vert »

Il est prévu 300 hectares supplémentaires d'espaces paysagers ouverts au public d'ici 2040. À ce sujet, la maire de la capitale, Anne Hidalgo, a décidé d'organiser une nouvelle votation citoyenne qui se tiendra le 23 mars 2025. Si les jardins des siècles précédents restent très protégés, la végétalisation va prendre de nouvelles formes : plantations sur les murs, dans les cours pavées, les cours d'école, transformation du domaine mal utilisé de la SNCF (90 hectares), cheminements piétonniers verts. Il est prévu de végétaliser 120 nouvelles rues et places cet hiver 2024 - 2025. On va utiliser de nouvelles essences adaptées au changement climatique, comme le micocoulier de Provence, le noisetier de Byzance ou l'érable de Montpellier, qui vont être plantées pour créer « des surfaces d'ombre projetées au sol » et réduire le phénomène de « dôme de chaleur ».

Les Parisiens sont aussi sollicités pour proposer des lieux à verdifier près de chez eux. Un permis de végétaliser est créé pour inciter les habitants de la capitale à devenir

des jardiniers de l'espace public, développer des initiatives et faire preuve de créativité sous diverses formes : plantation d'arbres fruitiers, mise en place de jardinières mobiles et de ruches afin de redécouvrir toutes les richesses de la nature.



Les orientations actuelles de la mairie de Paris ont des objectifs écologiques : améliorer la qualité de vie, tempérer l'îlot de chaleur global que constitue la ville dense ainsi qu'adapter massivement le bâti (isolation, énergies vertes) ; mais aussi des objectifs économiques : développer l'attractivité de la capitale en créant de nombreux lieux de fraîcheur ; et, enfin, des objectifs pédagogiques : respecter la nature et la biodiversité, qui sont indispensables à notre survie.

Corollaire incontournable, le budget des services des parcs et jardins devrait être à la hauteur des ambitions de la Ville et l'objectif « espaces verts » doit s'inscrire dans une vision élargie et partagée.

Un beau chantier en perspective...

SAINTE-PÉRINE SE PENCHE SUR L'ALZHEIMER

C'est le titre que nous avons donné dans notre Lettre de janvier 2019 au nouvel hôpital dédié à la maladie d'Alzheimer. Il nous avait été présenté par l'AP-HP à la mairie du 16^e le 18 octobre 2018. La livraison des 16 120 m², soit 260 lits, pour 60 M€ était annoncée pour 2021. Or, l'hôpital a été achevé en septembre 2024 et n'est toujours pas ouvert aux malades. Que se passe-t-il ? L'AP-HP questionnée par nos soins ne souhaite pas répondre.



Vue depuis la rue Mirabeau



Vue depuis le parc Sainte-Périne

L'ÎLE SEGUIN : PROJET FINAL !

Sur l'île Seguin, la *Vallée de la culture* avait été souhaitée par Patrick Devedjian, ex-Président des Hauts-de-Seine.

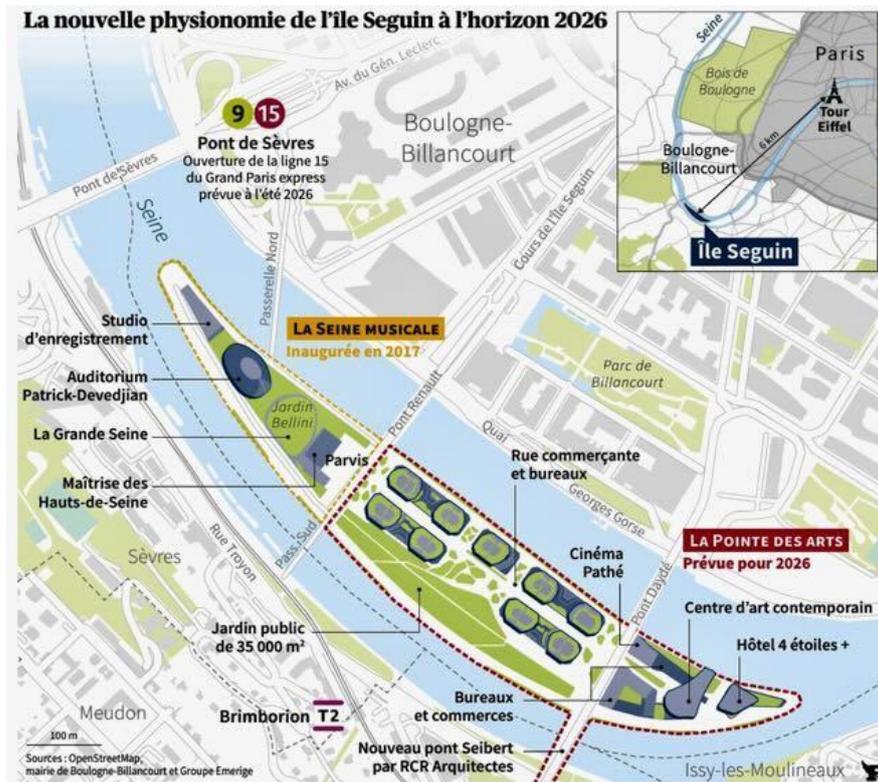
On se souvient que l'architecte Jean Nouvel avait fait adopter le 16 décembre 2012 le plan de masse de l'île de 11,5 hectares. Il comprenait des bureaux sur six niveaux et des commerces, après avoir supprimé quatre tours, dont une dépassant 120 mètres de haut, sous la pression d'une votation d'associations boulonnaises et de XVI^e DEMAIN.



Depuis cette date, la Seine Musicale a été inaugurée en 2017 à la pointe aval de l'île. Il restait à trouver un programme sur les terrains en friche de la pointe amont.

C'est le promoteur Emerige, créé et dirigé par Laurent Dumas, qui a finalement imaginé en 2016 le grand projet de la *Pointe des Arts*. Le programme comporte un centre d'art contemporain de 4 900 m², dont 2 500 pour des expositions, un hôtel 4 étoiles de 230 chambres sur 12 400 m², un cinéma Pathé de huit salles, dont un Imax de 6 000 m², des commerces, des bureaux, un showroom Emerige de 13 000 m² et un parc de 3,5 hectares doté de 36 sculptures propriétés de la ville et du département. Les travaux ont démarré en 2022 pour un coût de 400 millions d'euros. L'objectif est d'inaugurer cette *Pointe des Arts* en octobre 2026 pendant la foire Art Basel Paris.

Pour le centre d'art, le maire de Boulogne, Pierre-Christophe Baguet, et Laurent Dumas ont choisi les trois architectes catalans de l'agence *RCR Architectes*, auteurs du musée Soulages de Rodez construit en acier *Corten* dont la couleur s'harmonise si bien avec le grès rose de la cathédrale de l'Aveyron. Cette architecture métallique se veut innovante et très spectaculaire.



Quelle sera la fréquentation de la *Pointe des Arts*? Vu les 650 000 spectateurs annuels de la Seine Musicale et les 600 000 attendus par le complexe Pathé, le Centre d'Art n'en espère pas moins de 300 000, drainés par la nouvelle gare *pont de Sèvres* de la ligne 15 du *Grand Paris Express* s'ajoutant aux métro, bus et tramways actuels. Une navette fluviale reliant la tour Eiffel à la *Pointe des Arts* est en outre à l'étude avec des navires norvégiens spécialisés.

Mais qui est donc Laurent Dumas? Promoteur affichant 300 réalisations, dont la rénovation de *Morland Mixité Capitale*, lauréat de *Réinventer Paris*, Laurent Dumas est aussi collectionneur et animateur d'art. Il a été président du conseil d'administration du palais de Tokyo, puis de celui des Beaux-Arts. Il connaît les artistes pour les avoir invités dix ans durant à son prix Emerige. « *Il aime parler à la jeunesse et veut amener les gamins de tous les milieux à avoir une étincelle par l'art* ».

QUE PENSENT LES PARISIENS DE L'EAU QU'ILS BOIVENT ?

Durant les Jeux Olympiques et Paralympiques, de nombreux articles ont été écrits sur l'eau de la Seine... Mais qu'en est-il de l'eau à boire ?

Eau de Paris, le gestionnaire public de l'eau à Paris, réalise tous les ans une enquête de satisfaction auprès d'un échantillon de 1 001 personnes, représentatif de la population de Paris (stratifié par âge, sexe, arrondissement et type de logement (privé/social)).

L'édition 2024 du baromètre de satisfaction usagers d'*Eau de Paris* confirme que les Parisiens sont de plus en plus nombreux à boire l'eau du robinet. Une tendance qui se confirme d'année en année et dont l'un des signes emblématiques est le développement des gourdes.

À leur domicile, 83 % les Parisiens boivent de l'eau du robinet, contre 79 % en 2023. La consommation exclusive d'eau en bouteille est, quant à elle, en baisse, passant de 21 % à 17 %.

À l'extérieur, une personne sur deux privilégie l'eau du robinet et plus d'une sur quatre remplit son contenant aux fontaines, dans un commerce ou dans un lieu d'activité.

La qualité de l'eau est jugée satisfaisante par 84 % des habitants et 89 % se disent satisfaits du service rendu, sans pour autant savoir qui rend ce service, puisque seulement 61 % attribuent la production et la

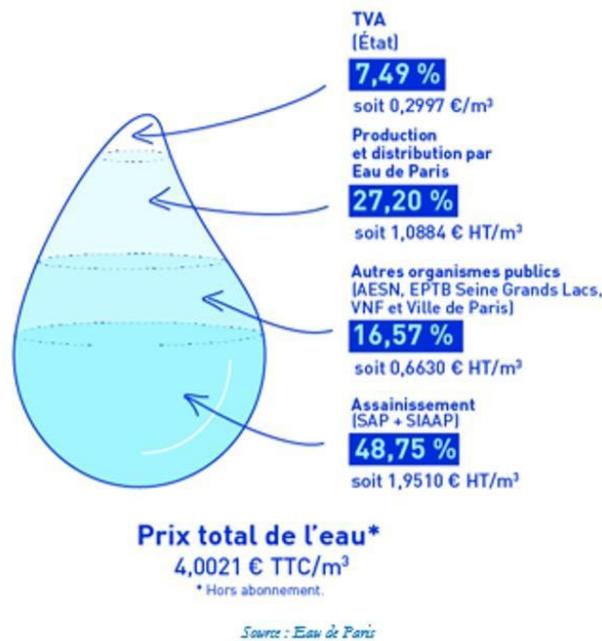
distribution de l'eau à *Eau de Paris*. Ils reconnaissent cependant sa capacité à rendre l'eau accessible au plus grand nombre et à encourager l'adoption de comportements éco-responsables.

Le prix de l'eau est jugé normal et plutôt bon marché : 4 €/m³ au 1^{er} janvier 2024 contre 4,34 €/m³ en moyenne en France. La dépense quotidienne en eau pour une famille de quatre personnes à Paris est d'environ 1,90 €.

Un Parisien qui boit 1,5 litre d'eau de Paris par jour dépense seulement 2,20 € par an ! Elle est 200 fois moins chère qu'une eau en bouteille.

Le baromètre Kantar du *Centre d'information sur l'eau* (C.I.eau) cite les craintes ressenties comme les plus sérieuses par les usagers. En 2023, 71 % des Français mentionnent la crainte de manque d'eau dans l'avenir, dans sa région (contre 64 % en 2021) ; 81 % estiment que l'eau est une **ressource limitée**, en premier lieu à l'échelle mondiale, comme en France (78 % vs 76 % en 2022) et un peu moins dans sa propre commune (65 %).

Enfin, sans surprise, la conviction de l'impact du **dérèglement climatique** sur le manque d'eau a fait un bond de presque 10 points avec, désormais, 92 % de français partageant cette certitude. Mais ils ne font rien pour régler leur problème.



LES TERRASSES À PARIS

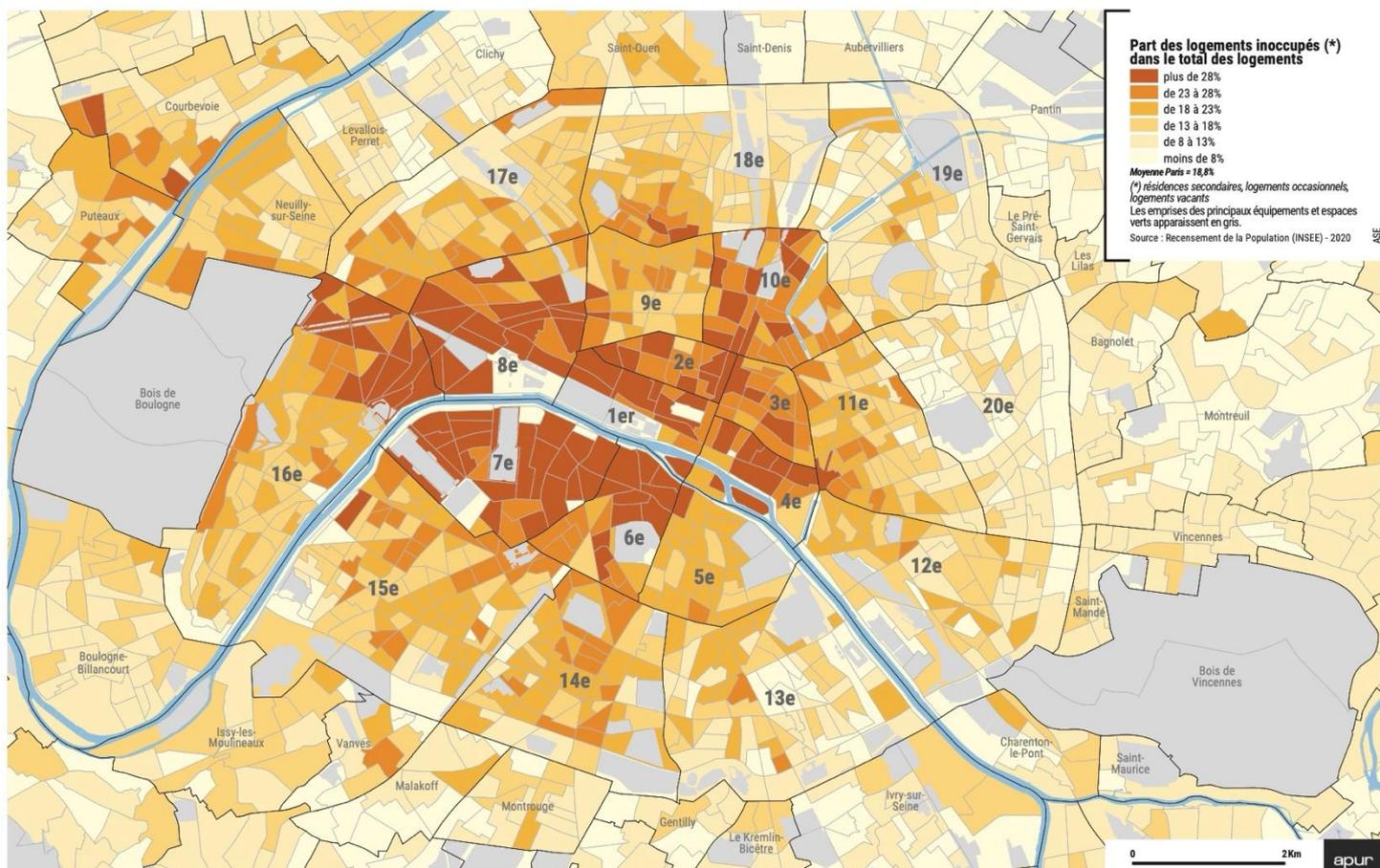
Un rapport récent de la chambre régionale des comptes cible la gestion de la ville de Paris en matière d'occupation anarchique des trottoirs et une réglementation trop complexe.

Le *Réseau Vivre Paris*, auquel notre association adhère depuis plusieurs années, salue ce rapport. Il y est relevé l'explosion depuis 2020 du nombre de terrasses de bars et restaurants sur le domaine public, le mécontentement croissant des riverains à cause du bruit, des déchets et de l'accessibilité aux trottoirs et un système de contrôle peu dissuasif.

Ce rapport est en phase avec ce que dénonce le *Réseau* depuis cinq ans. Les magistrats concluent leur rapport par plusieurs recommandations : renforcer les contrôles et les sanctions et encourager davantage d'échanges avec les habitants. La situation qui dure depuis cinq ans fait dire à la Cour : « Cela concourt à entretenir une image de laxisme exagérée auprès des associations et collectifs de riverains ».

<https://www.reseau-vivre-paris.fr/2025/02/le-rapport-de-la-cour-regionale-des-comptes-sur-les-terrasses-analyse-par-lia/>
. Cette synthèse a été générée par le logiciel *Le Chat* de la société *Mistral AI*.

COMBIEN DE LOGEMENTS INOCCUPÉS DANS PARIS ?



D'après une étude de l'*Atelier parisien d'urbanisme* (APUR) publiée en décembre 2024, 262 000 logements, soit un logement sur cinq, seraient inoccupés en 2020. Cela représente 19 % du parc immobilier parisien.

D'après le recensement de l'INSEE, source principale de l'étude, les logements inoccupés sont les logements qui ne constituent pas la résidence principale d'un ménage. Cette catégorie regroupe deux types : les logements vacants inoccupés toute l'année (128 000) et les résidences secondaires (134 000) utilisées pour des séjours de courte durée (week-ends, loisirs...) agrégés aux logements occasionnels utilisés pour des raisons professionnelles (134 000).

Les résidences secondaires ont le plus progressé en 10 ans, hausse probablement liée à la demande de locations en meublé de tourisme.

Ces derniers sont en majorité des petits logements d'une ou deux pièces (72 %) et plutôt anciens. Sans surprise, ils se situent principalement au centre de Paris : au-dessus de la moyenne, autour de 30 %, pour les 8^e, 7^e et 6^e arrondissements et Paris centre ; puis autour de 20 %, pour les 16^e, 14^e, 10^e, 9^e et 5^e arrondissements. Une opportunité pour augmenter le nombre de logements à faible loyer, alors qu'il en manque cruellement à Paris ?

Les solutions pour récupérer ces logements sont étudiées très attentivement, par exemple la réquisition de logements vacants depuis plus de deux ans. Environ 100 000 appartements pourraient être ainsi récupérés, dit-on à la mairie de Paris, et probablement plus dans l'avenir avec le renforcement des exigences de performance énergétique qui pousse les propriétaires à laisser leurs biens vacants, faute de pouvoir financer les travaux.

Mais attention à l'atteinte aux droits de propriété !

Pour en savoir plus : <https://www.apur.org/fr/nos-travaux/logements-inoccupes-paris-lieux-mise-perspective-historique-leviers-action-publique>

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et régulièrement agréée environnement depuis 1978

3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIedemain@gmail.com ; www.16emedemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS

Cotisation annuelle adhérent : 25 €

Responsable de la publication : Suzanne Babey

Rédaction : Suzanne Babey, Isabelle Brun, Luc Domenge, François Douady, Christine Henry, Yves Marang, Alain de Neufville, Claude Muyard et Philippe Porté

Crédits photos : mairie de Boulogne, groupe Emerige, Eau de Paris, APUR

Impression : Imprimerie DTLC 15, 71 rue Saint-Charles - 75015 Paris